

# Des équipements culturels néo-aquitains accessibles, y compris dans les territoires les moins denses

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine • n° 96 • Mai 2021

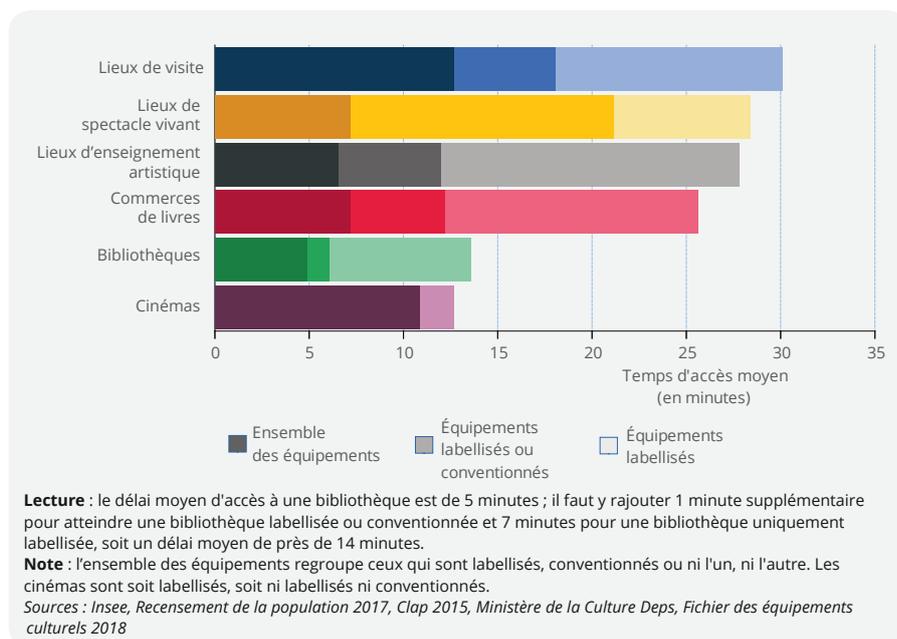


De nombreux équipements culturels maillent le territoire de la Nouvelle-Aquitaine : des bibliothèques et médiathèques, des cinémas, des lieux d'enseignement culturel et artistique, des librairies, des salles de spectacles et des lieux de visite et d'exposition. Le temps d'accès en voiture à ces différents équipements varie de 5 à 15 minutes en moyenne. Dans les territoires les plus densément peuplés, ce temps est plus court pour tous les types d'équipements. Dans les espaces très peu denses, les temps d'accès restent courts si on tient compte de l'ensemble de l'offre culturelle, c'est-à-dire en incluant les équipements qui ne sont ni labellisés, ni conventionnés par les pouvoirs publics.

## En Nouvelle-Aquitaine, les habitants ont accès à tous les types d'équipements culturels

Les Néo-Aquitains disposent de 12 000 équipements culturels constituant une offre variée à proximité de leur domicile. Chacun des **territoires de vie** ► **méthodologie** où ils résident est, en moyenne, doté de cinq des six types d'équipements culturels : cinémas, bibliothèques, lieux de visite, lieux de spectacle vivant (théâtres, scènes musicales ou cirques), commerces de livres et lieux d'enseignement artistique. Indépendamment de leur type, trois catégories d'équipement peuvent être distinguées. Le ministère de la Culture attribue une labellisation à certains équipements selon le soutien financier public qu'ils reçoivent et le cahier des charges qu'ils s'engagent à respecter en contrepartie. En général, en fonction des moyens affectés, plus le soutien financier public est élevé, moins la catégorie d'équipement est fréquente. Un deuxième ensemble plus large d'équipements – pour certains conventionnés avec les collectivités territoriales – peut être défini et nommé ici « conventionnés » pour faciliter la lecture. La troisième catégorie consiste à intégrer les autres acteurs culturels privés.

## ► 1. Temps moyen d'accès aux équipements culturels selon le type et la catégorie d'équipement



## ► encadré 2.

Les territoires de vie de Nouvelle-Aquitaine sont davantage pourvus en bibliothèques et en cinémas d'art et d'essai labellisés que l'ensemble de la France métropolitaine.

À l'inverse, les conservatoires de musique et les équipements d'enseignement artistique labellisés sont moins fréquents en Nouvelle-Aquitaine.

En partenariat avec :

## La bibliothèque, équipement culturel le plus accessible

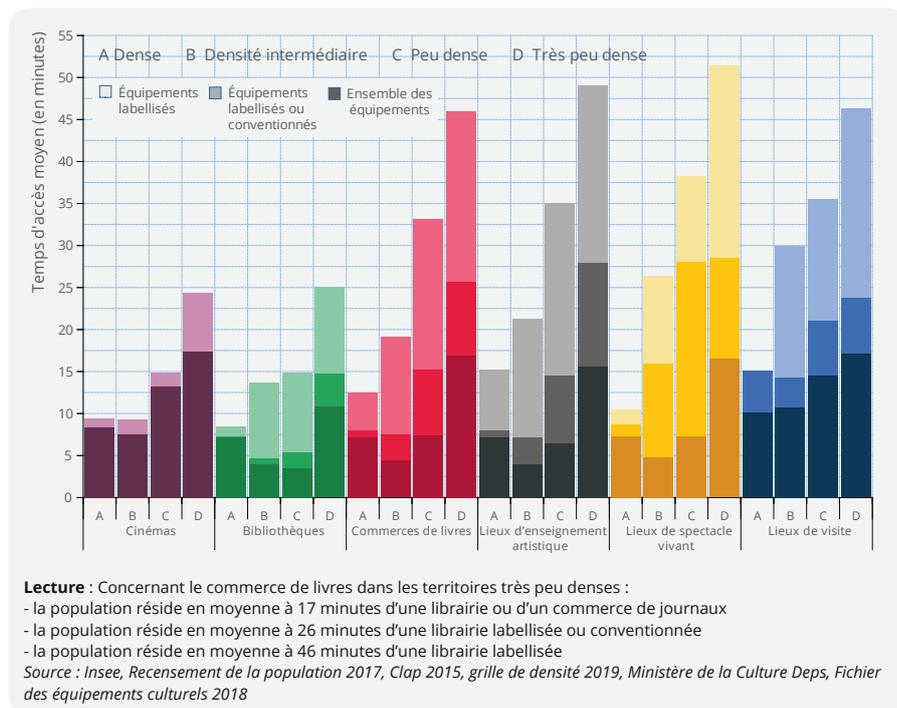
Dans les territoires de vie de la région, l'équipement culturel le plus accessible est la bibliothèque. Depuis leur domicile, les Néo-Aquitains se rendent en voiture en 5 minutes, en moyenne, à la bibliothèque la plus proche ► **figure 1** ; ► **méthodologie**. Viennent ensuite, à 7 minutes, les structures d'enseignement artistique, les commerces de livres et les lieux de spectacle vivant. Ces trois équipements culturels sont habituellement proches les uns des autres. Il faut en moyenne davantage de temps (11 minutes) pour atteindre le cinéma le plus proche : cet équipement est fréquemment implanté dans les villes, même dans celles de petite taille. Enfin, les lieux de visite sont les moins accessibles dans les territoires néo-aquitains : ils sont le plus souvent situés dans les villes-centres ou au contraire dans les espaces peu denses, pour les sites préhistoriques, les châteaux, les abbayes, etc. Les délais d'accès à ces équipements sont comparables à ceux observés en France.

En revanche, si on limite l'offre aux seuls équipements culturels labellisés, les temps d'accès moyens s'allongent. Bien implantés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, les cinémas et les bibliothèques sont accessibles en moins de 14 minutes. Pour les autres types d'équipements labellisés, les temps d'accès dépassent 25 minutes en voiture. Pour se rendre dans une bibliothèque, une librairie ou un lieu de spectacle vivant labellisés, les temps d'accès sont plus courts en Nouvelle-Aquitaine que sur l'ensemble de la France métropolitaine.

### Plus la population est dense, plus le temps d'accès aux équipements culturels est court

Les 1,3 million de Néo-Aquitains vivant dans les territoires de vie densément peuplés disposent d'une offre culturelle diversifiée de proximité, accessible en moins de 15 minutes en voiture ► **figure 2**. Ces territoires sont principalement les pôles des aires d'attraction des villes les plus importantes comme Bordeaux, Limoges ou Poitiers. Dans les territoires de densité intermédiaire, l'offre culturelle reste variée, mais comporte moins d'équipements labellisés accessibles en moins de 15 minutes. Ces territoires, où résident 1,6 million de Néo-Aquitains, sont principalement des villes de taille intermédiaire comme Niort ou Brive-la-Gaillarde, et des communes des couronnes des aires d'attraction des grandes villes. Dans les territoires de vie peu et très peu denses, où réside plus de la moitié de la population néo-aquitaine, l'offre culturelle de proximité repose davantage sur des équipements ni labellisés, ni conventionnés. Hors cinémas et bibliothèques, la population doit parcourir un trajet d'au moins 30 minutes pour atteindre les

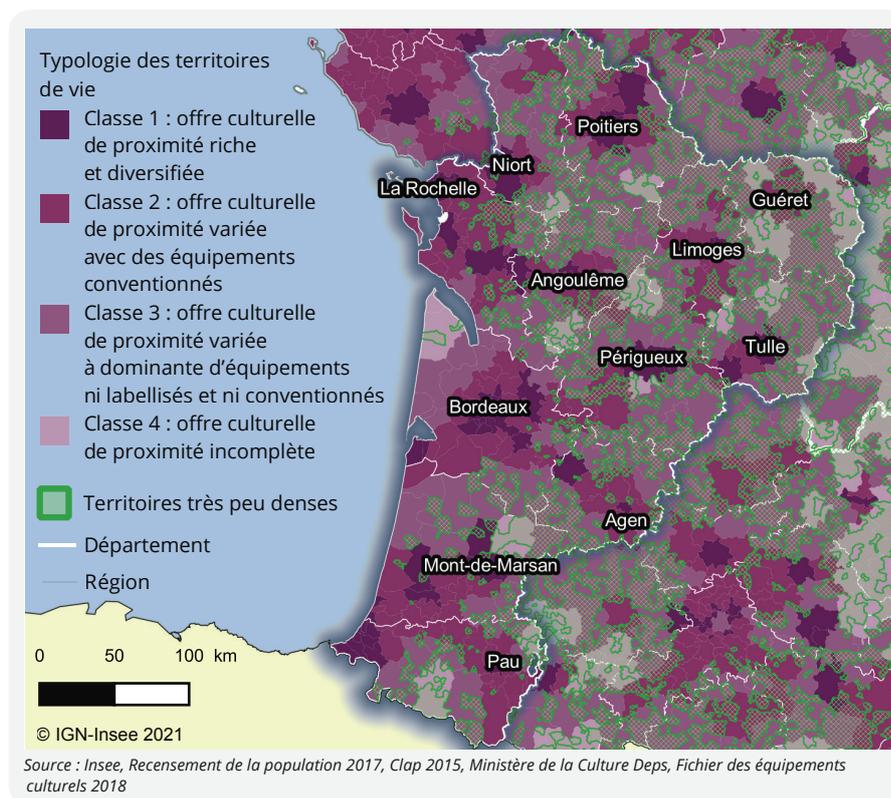
## ► 2. Temps d'accès moyen aux équipements culturels selon la grille de densité de la population, le type et la catégorie d'équipement



équipements labellisés. Dans les espaces peu denses, à moins de 20 minutes, en plus des équipements sans label, ni convention, seuls les commerces de livres et les lieux d'enseignement artistique conventionnés sont proposés. Dans les espaces très peu denses, les seuls

équipements conventionnés accessibles en moins de 20 minutes sont les cinémas et les bibliothèques. Néanmoins, dans certains territoires très peu denses comme Aubusson ou Bazas, une offre d'équipements labellisés est proposée à la population.

## ► 3. Comparaison des territoires de vie de Nouvelle-Aquitaine, selon l'éloignement aux différents équipements culturels



## Quatre Néo-Aquitains sur dix vivent à proximité d'une offre culturelle riche et diversifiée

À partir des temps d'accès aux différents équipements culturels ► **figure 3**, les territoires de vie sont regroupés en quatre classes ► **méthodologie**. Les territoires de vie où l'offre culturelle de proximité est présente grâce aux équipements ni labellisés, ni conventionnés sont surreprésentés dans la région : ils accueillent 23 % de la population néo-aquitaine contre 18 % en moyenne nationale.

Quatre Néo-Aquitains sur dix – 2,6 millions d'habitants – contre cinq sur dix en métropole résident dans un territoire de vie dont l'offre culturelle de proximité est riche et diversifiée. Tout type d'équipement culturel y est accessible en 20 minutes (classe 1) ► **figure 4**. Ces territoires accueillent des habitants souvent plus jeunes et plus diplômés. En outre, ces habitants occupent davantage des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces territoires de vie, qui accueillent aussi les pôles universitaires, comprennent l'ensemble des communes

densément peuplées, les principales communes de densité intermédiaire comme Angoulême, Périgueux ou Agen et certains territoires peu denses comme Libourne, Châtelleraut ou Tulle.

Un tiers de la population de Nouvelle-Aquitaine habite dans un territoire où la plupart des équipements labellisés ne sont pas accessibles en moins de 20 minutes. Néanmoins, la prise en compte des équipements conventionnés permet de conserver l'accès en moins de 20 minutes à une offre diversifiée (classe 2). Ces territoires sont peu denses, mais conservent une fonction de centralité (Bergerac, Guéret ou Saint-André-de-Cubzac) ou sont de densité intermédiaire et situés dans les couronnes des villes les plus denses, comme Saint-Jean-d'Illac avec Bordeaux ou Lescar avec Pau. Un quart des habitants réside dans un territoire de vie avec une offre culturelle de proximité variée mais où seuls les cinémas et bibliothèques labellisés sont accessibles en moins de 20 minutes (classe 3). Les habitants ont accès en moins de 20 minutes aux équipements conventionnés, hormis les lieux de spectacle vivant et les lieux de visite et d'exposition. Si l'on tient compte de

l'ensemble des équipements, la population accède à une diversité d'offre en moins de 20 minutes. Ces territoires sont en majorité peu denses comme Parthenay, voire très peu denses comme la Souterraine.

La dernière classe, accueillant 150 000 habitants, regroupe les territoires de vie dont l'offre culturelle est faible et constituée essentiellement d'équipements ni labellisés, ni conventionnés (classe 4). De plus, les temps d'accès sont plus longs que dans la classe précédente. Les équipements labellisés sont distants d'au moins 45 minutes pour les commerces de livres, l'enseignement artistique de type conservatoire, le spectacle vivant ou les lieux de visite labellisés les plus fréquentés. À l'exception des bibliothèques, les équipements conventionnés sont à plus de 20 minutes. Ces territoires majoritairement peu denses, voire très peu denses, comme le Médoc ou la Soule, ont une population âgée plus importante que les autres territoires de vie. ●

Claire Decodé, Marc Joubert (Insee),  
Drac Nouvelle-Aquitaine

### ► 4. Délai de route moyen aux différents équipements culturels, en minutes, selon les quatre classes de territoires de vie

Classe de territoire de vie	Type d'équipement culturel	Délai de route moyen (en minutes)		
		Équipements labellisés	Équipements labellisés ou conventionnés	Ensemble des équipements
1	Cinémas	11	8	8
	Commerces de livres	18	8	5
	Lieux d'enseignement artistique	14	8	5
	Bibliothèques	11	6	5
	Lieux de visite et d'exposition	21	13	10
	Lieux de spectacle vivant	20	11	5
2	Cinémas	16	12	12
	Commerces de livres	29	12	6
	Lieux d'enseignement artistique	25	10	5
	Bibliothèques	13	5	4
	Lieux de visite et d'exposition	30	18	13
	Lieux de spectacle vivant	34	22	6
3	Cinémas	19	14	14
	Commerces de livres	39	15	8
	Lieux d'enseignement artistique	39	18	8
	Bibliothèques	20	7	5
	Lieux de visite et d'exposition	42	22	15
	Lieux de spectacle vivant	49	34	9
4	Cinémas	28	21	21
	Commerces de livres	53	24	11
	Lieux d'enseignement artistique	49	27	13
	Bibliothèques	27	10	5
	Lieux de visite et d'exposition	54	30	22
	Lieux de spectacle vivant	63	44	13
Délai compris entre 0 et 7 minutes				
Délai compris entre 7 et 15 minutes				
Délai compris entre 15 et 21 minutes				
Délai supérieur à 21 minutes				

Source : Insee, Recensement de la population 2017, Clap 2015, Ministère de la Culture Deps, Fichier des équipements culturels 2018

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► 1. Les pratiques culturelles

Les Français comme les Néo-Aquitains accèdent à la culture à travers les médias traditionnels (télévision, radio et presse écrite), les nouvelles technologies et également la fréquentation d'équipements culturels. La présente étude aborde l'accès aux équipements culturels sous le prisme des temps d'accès. Néanmoins, la fréquentation des équipements culturels, la participation à des manifestations culturelles ou certaines pratiques en amateur, dépendent aussi de facteurs liés à l'individu lui-même.

Ainsi, la dernière édition de l'enquête sur les pratiques culturelles en France, menée en 2018 a, comme les éditions précédentes, confirmé l'influence de caractéristiques sociodémographiques des individus âgés de 15 ans et plus sur les types et l'intensité de leurs activités culturelles ; ces résultats sont détaillés dans la publication de Philippe Lombardo et Loup Wolff : « Cinquante ans de pratiques culturelles en France » ► **Pour en savoir plus**.

La typologie élaborée pour l'analyse des résultats distingue six groupes en matière de pratiques culturelles selon les univers de pratique des individus : l'univers du « petit-écran » (30 % de la population), celui du « bain audiovisuel » (22 %), l'univers du « tout numérique » (15 %), celui de la « culture patrimoniale » (15 %) et enfin les univers de l'éclectisme classique (9 %) et de l'éclectisme augmenté (9 %).

## ► 2. Les trois catégories d'équipements culturels dans cette étude

La répartition des équipements culturels est établie sur la base des missions et des objectifs qui leur sont assignés par le ministère de la Culture dans le cadre d'une labellisation ou d'un conventionnement construit en partenariat avec les collectivités territoriales. Ces différents labels ou appellations reposent sur différents niveaux d'exigence. Ils visent à soutenir, à valoriser et à développer la diversité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire français.

La labellisation et le conventionnement sont gages de qualité, d'exigence en termes de programmation et d'actions envers les publics. Ils insufflent une dynamique culturelle sur les territoires de proximité, voire au-delà. Souvent, le rayonnement des labels est tel que ces derniers créent des dynamiques de réseaux nationaux ou régionaux, favorisent des partenariats, tout en incluant la population de proximité voire un public plus éloigné, à leurs projets culturels. Au-delà du périmètre d'intervention de l'État, auquel sont associées les collectivités territoriales (équipements labellisés), des projets dont une part importante sont soutenus ou portés directement par les collectivités territoriales, constituent un ensemble d'opérateurs structurants dans le paysage culturel local et forment une deuxième catégorie (équipements conventionnés). Pour élargir l'offre à l'ensemble des acteurs économiques participant à la vie culturelle, tous les autres acteurs privés repérés entre autres dans la base de données CLAP sont ajoutés, pour composer la troisième catégorie d'équipements, la plus large. La répartition des équipements culturels repose sur plusieurs critères : la place des équipements dans le paysage culturel et artistique national, régional ou local, les exigences de l'État et/ou des collectivités territoriales à leur égard, leur participation à la vie culturelle, leur modèle économique et mode de gestion, et, enfin, leur périmètre territorial d'intervention.

La variable « fréquentation des publics » a été retenue pour catégoriser certains lieux de visite et d'exposition comme les musées ou les monuments historiques ouverts au public, afin de mieux prendre en compte la diversité de ces établissements.

Enfin les fabriques et les tiers-lieux des arts visuels ainsi que les structures « non employeuses » sont intégrés dans le champ de cette étude afin d'inclure les acteurs culturels de proximité, comme les enseignants de pratiques artistiques ou les bibliothèques de moins de 25 m<sup>2</sup>.

## ► 3. Le déploiement de l'offre culturelle

La politique de développement et d'aménagement culturels des territoires a pour objectif de créer, soutenir, rendre accessibles et valoriser les équipements et services culturels à l'intention de la population sur l'ensemble du territoire. L'implantation d'équipements culturels dans l'environnement habituel des activités courantes de la vie quotidienne (bassin de vie, territoire de vie) des habitants permet de faciliter l'exercice d'une diversité de pratiques culturelles, offertes au plus grand nombre.

Cette approche rencontre toutefois certaines limites, en premier lieu lorsqu'il s'agit de territoires peu denses. Les moyens disponibles pour développer les infrastructures culturelles à proximité des habitants sont limités et la capacité des collectivités publiques à financer les coûts de fonctionnement et d'entretien courant des équipements est inégale. Pour ces raisons, d'autres approches sont mises en œuvre qui renvoient à différentes modalités d'exercice des pratiques culturelles.

Ainsi, de nombreuses institutions culturelles localisées dans les grandes villes et les villes-centres d'agglomération ont une mission d'intervention « hors les murs », en direction des territoires moins dotés et des populations géographiquement éloignées, à différentes échelles (régionale, départementale ou d'agglomération, etc.). De même, le modèle de l'itinérance, que l'on peut rencontrer dans le cirque, la lecture publique (bibliobus) ou la projection cinématographique, est un moyen complémentaire à l'implantation des équipements et services.

Enfin, l'organisation d'événements culturels permet aussi de pallier l'offre permanente proche qui s'avère trop limitée ou inexistante dans certains domaines culturels. Ainsi, de nombreux festivals se déroulent chaque année en dehors des grandes agglomérations tout comme de multiples autres événements culturels dynamisent la vie culturelle dans des communes isolées ou des lieux dont la fonction première n'est pas culturelle (salle des fêtes, églises, etc.).

Les acteurs locaux disposent donc de leviers d'action pour développer l'offre culturelle de proximité et améliorer l'accessibilité culturelle. Par ailleurs, l'absence ou l'éloignement des équipements et services culturels ne signifient pas l'absence de vie culturelle dans ces territoires, tant le spectre des pratiques culturelles est large et les expressions artistiques et culturelles sont plurielles. Une partie des activités culturelles reste en dehors du cadre de la politique culturelle et du champ de responsabilité des acteurs publics, ou ne relève pas du registre de l'aménagement culturel territorial.

### ► Définition

Les bassins de vie sont organisés autour d'un pôle de services, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture et transports). S'affranchissant des limites des unités urbaines, les **territoires de vie** découpent les grands bassins de vie (plus de 50 000 habitants) pour mieux rendre compte de la diversité des temps d'accès aux services et équipements au sein des territoires les plus urbanisés.

### ► Méthodologie

Les équipements culturels sont localisés au niveau communal. Le **temps d'accès** aux équipements est établi à partir du distancier Metric : ce dernier calcule pour chaque commune et chaque type et catégorie d'équipement, le délai pour atteindre la commune équipée la plus proche. Lorsque la commune dispose de l'équipement, le délai associé est calculé à partir de la répartition de la population dans la commune et du délai pour atteindre un point central de cette même commune depuis les différentes zones peuplées de la commune.

La **typologie des territoires de vie** en quatre classes résulte d'une classification ascendante hiérarchique des indicateurs d'accessibilité aux équipements culturels calculés par territoire de vie. Il s'agit pour chaque type et catégorie d'équipement culturel du délai d'accès moyen pondéré par la population des communes du territoire de vie. Cette typologie maximise l'écart entre chaque classe de territoire de vie, tout en limitant le nombre de classes de territoires de vie.

### ► Sources

Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2015 (CLAP), Recensement de la population 2017 : DEPS, Service statistique du Ministère de la Culture, Base des équipements culturels 2018

### ► Pour en savoir plus

- Lombardo P., Wolff L., « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Collection « Culture études »* CE-2020-2, juillet 2020
- « Atlas régional de la culture 2018 en Nouvelle-Aquitaine », Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), décembre 2018

